



Location:Remise des clefs sans acte de caution

Par Pago95

Bonjour,

Mon conjoint et moi louons depuis le début de l'été un maison. Le mandataire du bailleur nous a remis les clefs sans nous réclamer l'acte de caution de notre garant. Notre garant a en revanche signé le bail, même s'il n'est pas mentionné dans les partie de celui ci.

Nous avons des relations très difficiles avec ce mandataire depuis notre installation pour de multiples raisons.

Il nous réclame aujourd'hui, presque 5 mois après, l'acte de caution de notre garant. Sommes nous obligé de lui remettre puisque la signature de notre garant figure sur le bail ou bien pouvons nous refuser?

Merci d'avance pour vos retours

Cordialement

Par janus2

Bonjour,

Pour quelle raison la caution a t-elle signé le bail ? La caution n'a pas à signer le bail puisqu'elle n'y est pas partie prenante.